

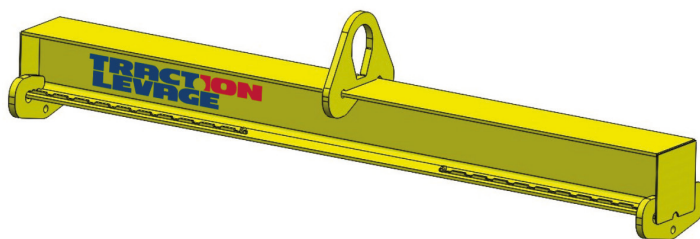
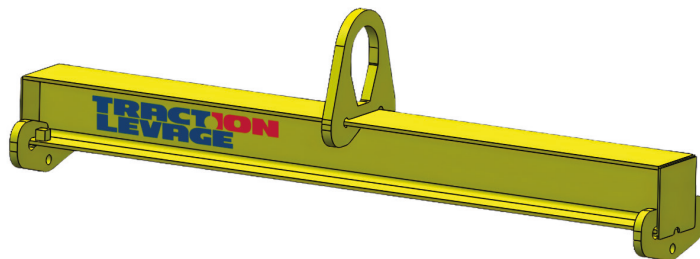
Palonniers PF & PR

Instructions d'emploi et d'entretien

Français Notice originale

FR

FR Palonnier Fixe ou Réglable



1

Fig. 1

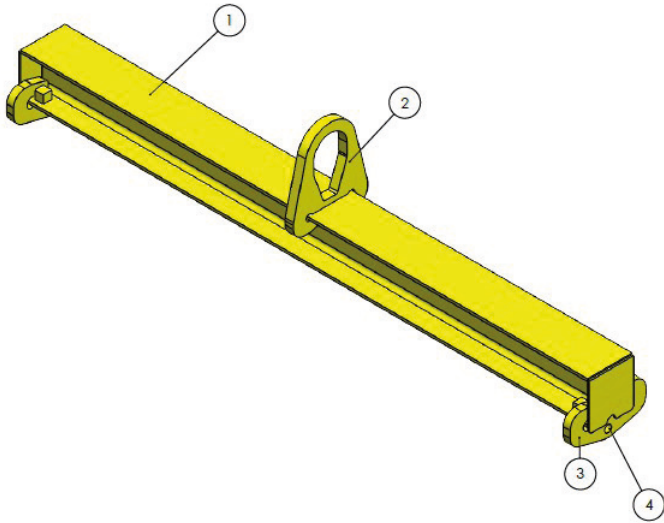


Fig. 2

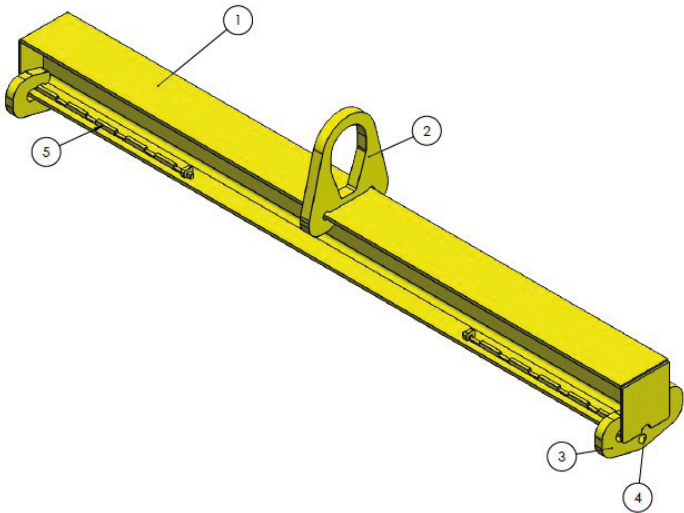


Fig. 3

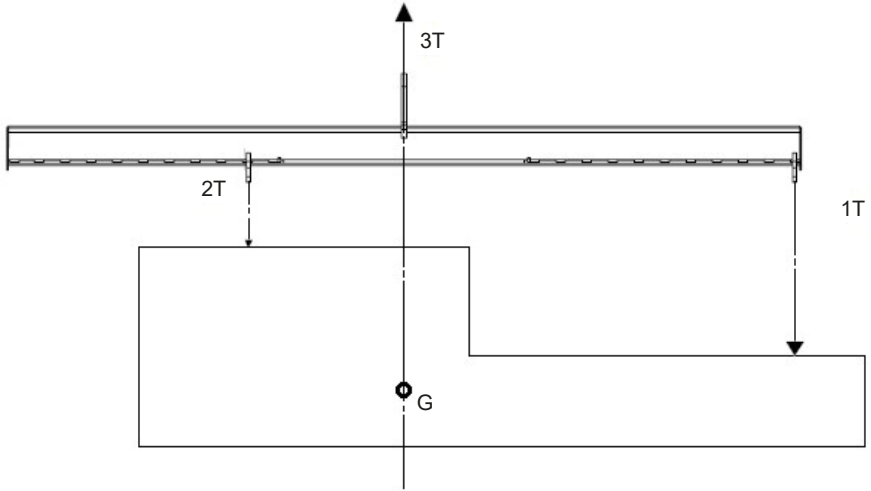


Fig. 4

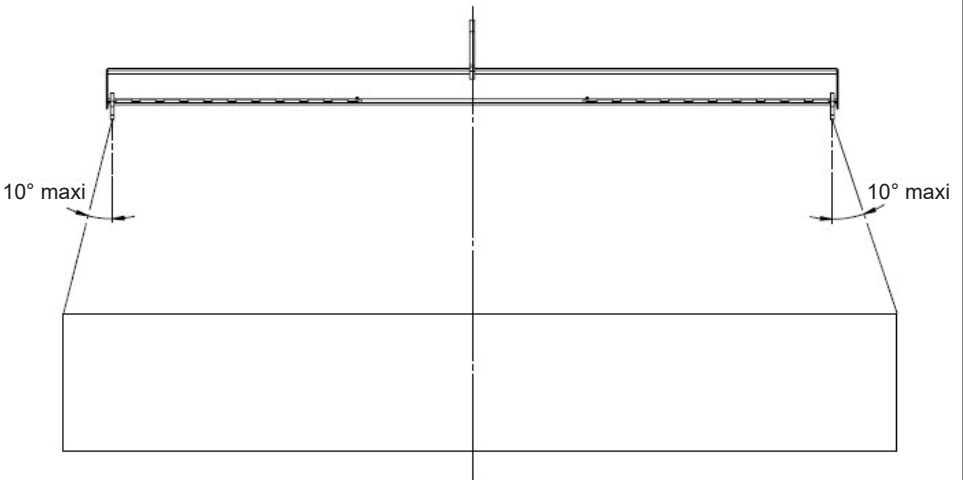


Fig. 5

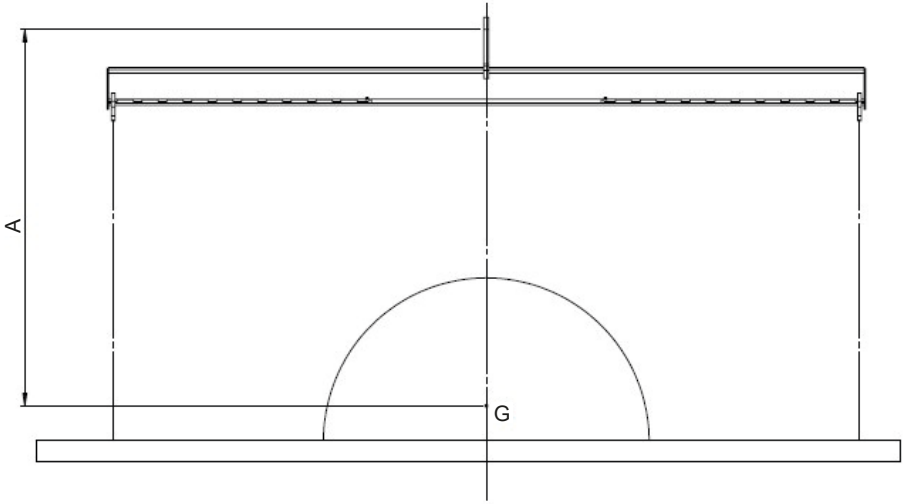


Fig. 6

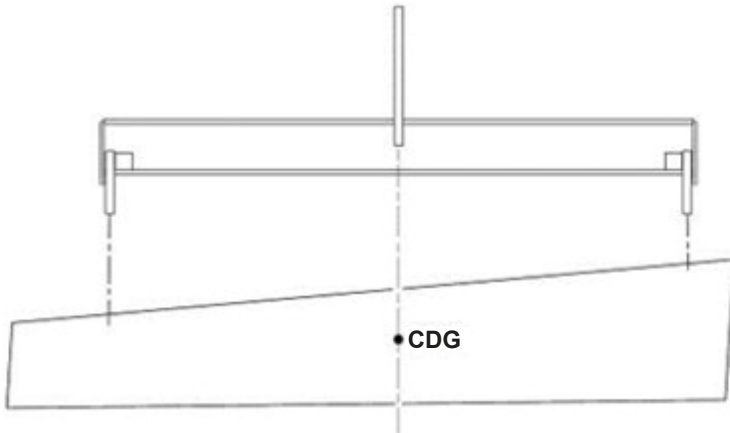


Fig. 7

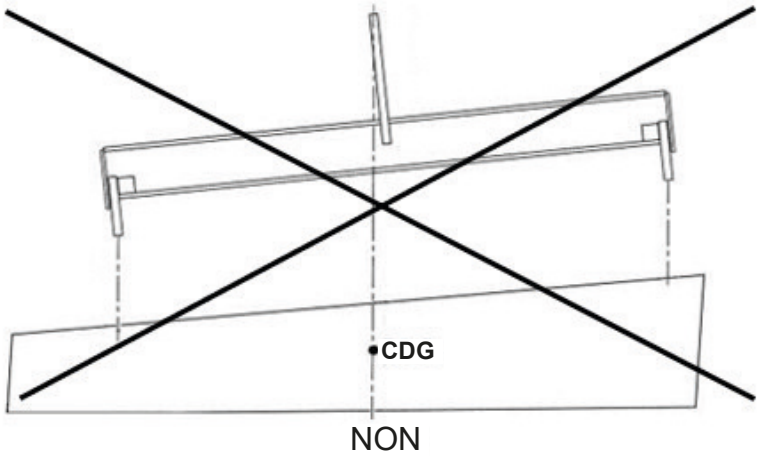


Fig. 8

1	TRACTION LEVAGE	CE	5
2	Modèle / Type	Année / Year	6
3	CMU / WLL	N° de série / Serial #	7
4	N° certif / Cert n°	Masse / Weight	8

Fig. 9



Sommaire

Page

Figures	1
1. Consignes prioritaires.....	6
2. Définition	8
3. Consignes de sécurité spécifiques.....	8
4. Description du palonnier.....	8
5. Spécifications techniques.....	9
6. Consigne de sécurité.....	13
7. Mise en service	13
8. Inspection avant utilisation	13
9. Stockage & entretien	14
10. Vérifications réglementaires	14
11. Marquages et plaques d'appareils.....	14
12. Accessoires compatibles	15
13. Engagement environnemental et recyclabilité.....	16
14. Utilisations fautives interdites	16

Afin d'assurer l'amélioration constante de ses produits, TRACTION LEVAGE se réserve le droit d'apporter sans préavis toute modification jugée utile aux matériels décrits dans la présente notice. Cette notice contient toutes les prescriptions nécessaires à une utilisation optimale et sûre des palonniers.

1. CONSIGNES PRIORITAIRES

1. Avant d'installer et d'utiliser cet appareil, il est indispensable, pour sa sécurité d'emploi et son efficacité, de prendre connaissance de la présente notice, d'en avoir compris le sens et les règles décrites, et de se conformer à ses prescriptions. Un exemplaire de cette notice doit être conservé à disposition de tout opérateur. L'utilisation de ce palonnier doit être strictement réservé à un technicien.
2. Ne pas utiliser cet appareil si la plaque fixée sur l'appareil, ou si l'une des inscriptions y figurant et en particulier la C.M.U.*, n'est plus présente ou lisible.
3. Avant chaque utilisation de l'appareil, vérifier qu'il est en bon état apparent ainsi que les accessoires utilisés avec l'appareil.
4. Ne jamais utiliser ce palonnier pour le levage ou le transport de personnes.

5. Ne jamais dépasser la charge maximale d'utilisation C.M.U. (voir marquage).
6. Le contrôle permanent du bon état apparent de l'appareil et son bon entretien font partie des mesures nécessaires à sa sécurité d'emploi. Suivant la nature de l'environnement, surveiller l'absence de corrosion ou d'usure prématurée.
7. Assurez-vous que toute personne à qui vous confiez l'utilisation de cet appareil en connaît le maniement et est apte à assumer toutes les exigences de sécurité.
8. La mise en œuvre de cet appareil doit être conforme à la réglementation et aux normes de sécurité applicables au lieu d'intervention concernant l'installation, l'utilisation, la maintenance et le contrôle des accessoires de levage de matériel.
9. Pour tout usage professionnel, spécialement si vous devez confier cet appareil à un personnel salarié ou assimilé, conformez-vous à la réglementation du travail applicable au montage, à la maintenance et à l'utilisation de ce matériel, notamment concernant les vérifications exigées : vérification à la mise en service par l'utilisateur, vérifications

* C.M.U.: Charge Maximale d'Utilisation

- périodiques et vérifications après démontage ou réparation.
10. La mise en place et la mise en fonctionnement de cet appareil doivent être effectuées dans des conditions assurant la sécurité de l'installateur conformément à la réglementation applicable à sa catégorie.
 11. TRACTION LEVAGE exclut sa responsabilité pour le fonctionnement de cet appareil dans une configuration de montage autre que celle décrite au chapitre 7 « Mise en service » de la présente notice.
 12. L'appareil doit être accroché à un point d'accrochage et à une structure suffisamment résistante pour supporter la charge maximale d'utilisation indiquée sur l'appareil. En cas d'utilisation de plusieurs appareils, la résistance de la structure doit être fonction du nombre d'appareils, suivant leur charge maximale d'utilisation.
 13. L'utilisateur doit s'assurer tout au long de l'utilisation du palonnier ne vient pas frotter contre un obstacle.
 14. Ne jamais souder sur le matériel ou le modifier.
 15. Ne jamais utiliser le palonnier pour une application autre que celle prévue.
 16. Eviter toute accélération brutale de charge et toute forme d'à-coups.
 17. Cet appareil ne doit jamais être utilisé pour des opérations autres que celles décrites dans cette notice. Il ne doit jamais être utilisé pour une charge supérieure à la charge maximale d'utilisation indiquée sur l'appareil. Il ne doit jamais être utilisé en atmosphère explosive.
 18. Ne jamais stationner ou circuler sous la charge. Signaliser et interdire l'accès à la zone située sous la charge.
 19. Lorsqu'une charge doit être soulevée par plusieurs appareils, l'installation de ceux-ci doit être précédée d'une étude technique par un technicien, puis conduite conformément à cette étude, notamment pour assurer la répartition constante de la charge dans des conditions convenables. TRACTION LEVAGE exclut toute responsabilité pour le cas où l'appareil serait utilisé en combinaison avec d'autres appareils de levage d'autre origine.
 20. Durant les opérations de levage, en montée et en descente, l'opérateur doit constamment observer la charge pour notamment prévenir tout risque d'accrochage.
 21. Lors de la dépose, la charge doit reposer de manière stable avant d'être libérée.
 22. Toute modification de l'appareil hors du contrôle de TRACTION LEVAGE, ou suppression de pièce en faisant partie, exonèrent TRACTION LEVAGE de sa responsabilité.
 23. Toute opération de démontage de cet appareil, ou toute réparation effectuée hors du contrôle de TRACTION LEVAGE exonèrent TRACTION LEVAGE de sa responsabilité, spécialement en cas de remplacement de pièces d'origine par des pièces d'une autre provenance.
 24. Le contrôle permanent du bon état apparent de l'appareil et son bon entretien font partie des mesures nécessaires à sa sécurité d'emploi. L'appareil doit être vérifié périodiquement par une personne.
 25. Un carnet d'entretien doit être tenu à jour suivant le modèle situé à la fin de cette notice.
 26. Quand l'appareil n'est pas utilisé, il doit être placé hors d'atteinte de personnes non autorisées à l'utiliser.
 27. En cas de réforme définitive de l'appareil, mettre l'appareil au rebut dans des conditions interdisant son utilisation. Respecter la réglementation sur la protection de l'environnement en vigueur dans le pays.
 28. Avant de lever ou descendre une charge, l'opérateur doit s'assurer que l'espace libre sous la charge ou le long de son trajet est suffisant pour éviter des atteintes aux personnes ou des endommagements matériels.

2. DÉFINITION

Dans ce manuel, les termes suivants signifient :

« **Opérateur** » : Personne ou service en charge de l'utilisation du produit pour lequel celui-ci est destiné.

« **Installateur** » : Personne ou service responsable de l'assemblage des éléments du produit reçu, de son installation pour que le produit soit prêt à l'utilisation, du démontage, de la désinstallation, ainsi que de son transport en vue du stockage et de son rangement.

« **Technicien** » : Personne qualifiée compétente et familière de cet appareil, en charge des opérations de maintenance décrites dans la notice d'instruction.

« **Service après-vente** » : Société autorisé par TRACTION LEVAGE pour assurer le service après-vente ou les opérations de réparations du produit.

3. CONSIGNES DE SÉCURITÉ SPÉCIFIQUES

- Le port des EPI est indispensable pendant l'utilisation.



- Température d'utilisation : -20° à $+90^{\circ}\text{C}$.
- Nous consulter pour le levage de pièces à température différente de la température ambiante.

4. DESCRIPTION DU PALONNIER

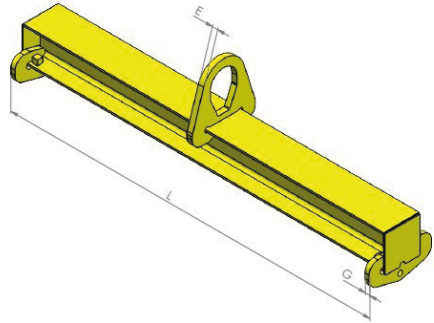
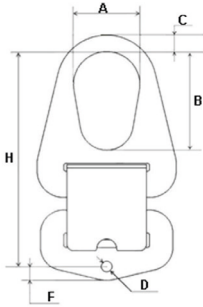
Composant de levage conçu pour la manutention de charges suspendues avec plusieurs points d'accrochage. Les palonniers, disponibles en version fixe (PF, Fig. 1) ou réglable (PR, Fig. 2), sont équipés d'un anneau de levage (2) et de deux œillets de levage (3) soudés (PF) ou mobile (PR) sur une poutre principale (1). Chaque œillet peut recevoir des manilles ou ensemble manille / crochet, en option, pour faciliter l'accrochage de la charge (4).

Le modèle PR est équipé de barrettes de réglage (5) permettant d'ajuster la longueur du palonnier par incréments de 100 mm, afin de l'adapter à la géométrie spécifique de la charge à manutentionner.

Les poutres et les points d'accrochage des palonniers réglables ont été conçu de manière à supporter le levage des pièces fortement déséquilibrées (Fig. 3). Les paramètres d'utilisation d'un palonnier sont la Charge Maximale d'Utilisation, la Vitesse de Levage (VL) et le groupe d'utilisation dépendant de la fréquence des manutentions mais aussi du chargement maximal ou non du palonnier.

5. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

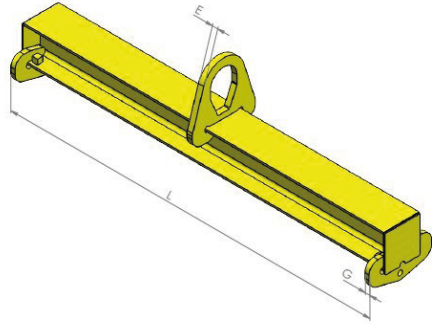
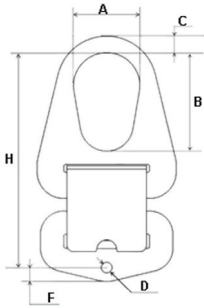
5.1. Palonnier PF



FR

Dimensions PF (en mm)

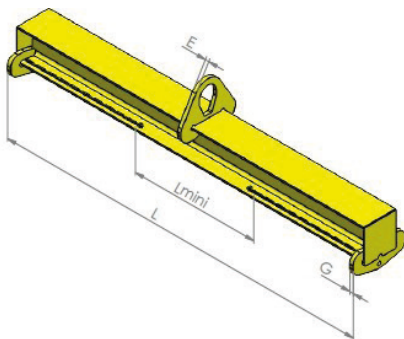
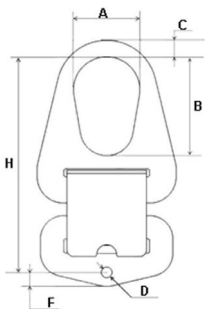
Code article	C.M.U. (t)	L	E	A	B	C	D	F	G	H
182612	1	1000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182613	1	2000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182614	1	3000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182615	1	4000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182616	1	5000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182617	1	6000	20	100	150	28	18	22	15	366
182618	2	1000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182619	2	2000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182620	2	3000	20	100	150	28	18	22	15	366
182621	2	4000	20	100	150	28	18	22	15	366
182622	2	5000	20	100	150	28	18	22	15	366
182623	2	6000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182624	3,2	1000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182625	3,2	2000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182626	3,2	3000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182627	3,2	4000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182628	3,2	5000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182629	3,2	6000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182630	4	1000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182631	4	2000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182632	4	3000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182633	4	4000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182634	4	5000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182635	4	6000	30	120	200	35	25	28	25	519



Dimensions palonnier PF (en mm)

Code article	C.M.U. (t)	L	E	A	B	C	D	F	G	H
182636	5	1000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182637	5	2000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182746	5	3000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182747	5	4000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182748	5	5000	25	100	165	30	25	28	25	519
182749	5	6000	30	120	200	35	25	28	25	519
182638	6,3	1000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182639	6,3	2000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182750	6,3	3000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182751	6,3	4000	30	150	220	50	31	38	30	539
182752	6,3	5000	30	150	220	50	31	38	30	539
182753	6,3	6000	30	150	220	50	31	38	30	599
182640	8	1000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182641	8	2000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182780	8	3000	30	150	220	50	31	38	30	539
182781	8	4000	30	150	220	50	31	38	30	539
182782	8	5000	30	150	220	50	31	38	30	599
182783	8	6000	30	150	220	50	31	38	30	599
182642	10	1000	30	150	220	50	31	38	30	539
182643	10	2000	30	150	220	50	31	38	30	539
182784	10	3000	30	150	220	50	31	38	30	599
182785	10	4000	30	150	220	50	31	38	30	599
182786	10	5000	30	150	220	50	31	38	30	599
182787	10	6000	30	150	220	50	31	38	30	599

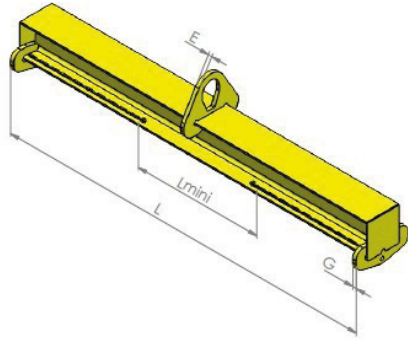
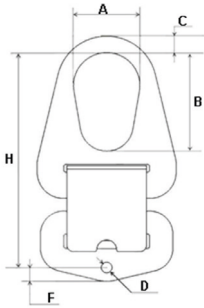
5.2. Palonnier PR



FR

Dimensions palonnier PR (en mm)

Code article	C.M.U. (t)	L	L mini	E	A	B	C	D	R	G	H
182644	1	1000	500	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182645	1	2000	1000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182646	1	3000	1000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182647	1	4000	2000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182648	1	5000	3000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182649	1	6000	4000	20	100	150	28	18	22	15	366
182650	2	1000	500	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182651	2	2000	1000	15	100	150	28	14,2	18,1	15	316,9
182652	2	3000	1000	20	100	150	28	18	22	15	366
182653	2	4000	2000	20	100	150	28	18	22	15	366
182654	2	5000	3000	20	100	150	28	18	22	15	366
182655	2	6000	4000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182656	3,2	1000	500	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182657	3,2	2000	1000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182658	3,2	3000	1000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182659	3,2	4000	2000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182660	3,2	5000	3000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182661	3,2	6000	4000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182662	4	1000	500	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182663	4	2000	1000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182664	4	3000	1000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182665	4	4000	2000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182666	4	5000	3000	25	100	165	30	22	27,5	20	429,5
182667	4	6000	4000	30	120	200	35	25	28	25	519



Dimensions palonnier PR (en mm)

Code article	C.M.U. (t)	L	L mini	E	A	B	C	D	F	G	H
182668	5	1000	500	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182669	5	2000	1000	30	120	200	32,5	25	28	25	418
182754	5	3000	1000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182755	5	4000	2000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182756	5	5000	3000	25	100	165	30	25	28	25	482
182757	5	6000	4000	30	120	200	35	25	28	25	519
182670	6,3	1000	500	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182671	6,3	2000	1000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182758	6,3	3000	1000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182759	6,3	4000	2000	30	150	220	50	31	38	30	539
182760	6,3	5000	3000	30	150	220	50	31	38	30	539
182761	6,3	6000	4000	30	150	220	50	31	38	30	599
182672	8	1000	500	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182673	8	2000	1000	30	150	220	45	28	33,5	25	503,5
182788	8	3000	1000	30	150	220	50	31	38	30	539
182789	8	4000	2000	30	150	220	50	31	38	30	539
182790	8	5000	3000	30	150	220	50	31	38	30	599
182791	8	6000	4000	30	150	220	50	31	38	30	599
182674	10	1000	500	30	150	220	50	31	38	30	539
182675	10	2000	1000	30	150	220	50	31	38	30	539
182792	10	3000	1000	30	150	220	50	31	38	30	599
182793	10	4000	2000	30	150	220	50	31	38	30	599
182794	10	5000	3000	30	150	220	50	31	38	30	599
182795	10	6000	4000	30	150	220	50	31	38	30	599

6. CONSIGNE DE SÉCURITÉ

6.1. RÉPARTITION DES MASSES

- Lors de toute utilisation, le palonnier doit être horizontale (Fig. 7). Dans le cas contraire, interrompre le levage et positionner correctement la charge.
- Les accessoires tels que les crochets doivent donc eux aussi être adaptés aux différents levages.
- Pour tout levage, s'assurer que chaque point d'accrochage du palonnier sur la pièce ne supporte pas plus que sa charge maximale d'utilisation (prendre en considération la C.M.U. de tous les éléments tels qu'élingues, crochets...).
- Pour tout levage, s'assurer que la charge a une résistance propre suffisante pour supporter les contraintes de flexion et les déformations pouvant être suscitée par le levage.
- La manutention par palonnier peut être dangereuse. Elle doit être effectuée par un personnel averti et formé aux règles de sécurité du levage.
- Pour les palonniers suspendus par élingues, celles-ci ne doivent en aucun cas être remplacées par des élingues plus courtes sans consultation préalable du fabricant.

6.2. DIMENSIONS DU PALONNIER PAR RAPPORT A LA CHARGE

- L'angle des crochets ou des élingues inférieures du palonnier ne doit pas dépasser 10° par rapport à la verticale (Fig. 4).

6.3. STABILITÉ

- La stabilité de l'ensemble palonnier avec une charge dépend de la hauteur de stabilité propre du palonnier (cote A - Fig. 5). Cette hauteur correspondant à la distance entre le centre de gravité de la charge (G - Fig. 5) et le point de suspension du palonnier. elle doit être la plus grande possible afin d'assurer une stabilité optimale de l'ensemble.
- Ne jamais monter plus d'un élément dans l'anneau de levage du palonnier.

6.4. POIDS PROPRE

- Le poids propre du palonnier, additionné au poids de la charge soulevée, doit être inférieur à la capacité de l'engin de levage.

7. MISE EN SERVICE

Palonnier PF :

- Installer les accessoires nécessaires (Voir §11) au levage sur le palonnier en s'assurant que ces derniers ont une capacité adaptée à tous les cas d'utilisation du palonnier.
- Suspendre le palonnier au moyen de levage à l'aide de l'anneau de levage.
- Accrocher la charge au palonnier puis lever.
- S'assurer du bon chargement de l'ensemble : le palonnier doit être horizontal pendant le levage (Fig. 6) et les élingues doivent être le plus verticale par rapport aux points d'ancrage de la charge (max. 10°, Fig. 4).
- Dans le cas contraire, interrompre le levage et positionner correctement la charge, le palonnier et les accessoires.

Palonnier PR :

- Installer les accessoires nécessaires au levage (Voir §11) sur le palonnier en s'assurant que ces derniers ont une capacité adaptée à tous les cas d'utilisation du palonnier.
- Suspendre le palonnier au moyen de levage à l'aide de l'anneau de levage.
- Régler les 2 points inférieurs en fonction de la géométrie de la charge en les faisant coulisser sur la poutre.
- Verrouiller convenablement la position entre deux barrettes acier.
- Accrocher la charge au palonnier puis lever.
- S'assurer du bon chargement de l'ensemble : le palonnier doit être horizontal pendant le levage (Fig. 6) et les élingues doivent être parfaitement verticales par rapport aux points d'ancrage de la charge (Fig. 7).
- Dans le cas contraire, interrompre le levage et positionner correctement la charge, le palonnier et les accessoires.

8. INSPECTION AVANT UTILISATION

- Une inspection visuelle portant sur l'altération, notamment des soudures, des pièces d'accrochage et/ou de suspension, doit être effectuée.
- Les axes démontables supportant les accessoires ne doivent être ni matés, ni déformés. Leurs écrous sont à changer après chaque démontage.

- Vérifier l'état des accessoires tels qu'élingues, crochets, manilles, ainsi que leur bonne adéquation au palonnier, en particulier pour les palonniers réglables.

11.2. Etiquette mentionnant l'interdiction d'être situé sous la charge (Fig. 9).

9. STOCKAGE & ENTRETIEN

Contrôles et maintenances doivent être effectués par des personnes compétentes et habilitées.

- Avant chaque utilisation, effectuer une inspection visuelle et vérifier le parfait fonctionnement du matériel.
- Toute pièce présentant un défaut doit être remplacée par une pièce d'origine.
- Tout palonnier détérioré doit être immédiatement retiré du service.
- Le palonnier doit être stocké dans un endroit propre et abrité, à température ambiante
- Durant son stockage, le palonnier doit être en position stable, sans risque de basculement.
- Tout matériel ayant subi une surcharge doit être immédiatement retiré du service.

10. VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Toute entreprise confiant un palonnier à un personnel salarié ou assimilé doit appliquer la réglementation du travail concernant la sécurité. En France, ces appareils doivent, dans ce cas, recevoir une vérification initiale avant mise en service et des vérifications périodiques (arrêté du 1er mars 2004).
- Vérifiez que les étiquettes sont en place.
- TRACTION LEVAGE est à votre disposition pour réaliser toute vérification réglementaire.

11. MARQUAGES ET PLAQUES D'APPAREILS

11.1. Etiquettes et marquage (Fig. 8)

- rep. 1 : logo TRACTION LEVAGE
- rep. 2 : Modèle du palonnier
- rep. 3 : Charge Maximale d'Utilisation (C.M.U.*) en t
- rep. 4 : Numéro de déclaration de conformité
- rep. 5 : le marquage CE
- rep. 6 : année de fabrication
- rep. 7 : numéro de série
- rep. 8 : masse du palonnier à vide

12. ACCESSOIRES COMPATIBLES

Code article palonniers PF & PR		Code article manille lyre B/G	Code article crochet émerillon
182612	182644	163868	177191
182613	182645	163868	177191
182614	182646	163868	177191
182615	182647	163868	177191
182616	182648	163868	177191
182617	182649	163869	177191
182618	182650	163868	177191
182619	182651	163868	177191
182620	182652	163869	177191
182621	182653	163869	177191
182622	182654	163869	177191
182623	182655	163870	177192
182624	182656	163871	177192
182625	182657	163871	177192
182626	182658	163871	177192
182627	182659	163870	177192
182628	182660	163870	177192
182629	182661	163870	177192
182630	182662	163871	177192
182631	182663	163871	177192
182632	182664	163871	177192
182633	182665	163870	177192
182634	182666	163870	177192
182635	182667	163871	177193

Code article palonniers PF & FR		Code article Manille lyre B/G	Code article crochet émerillon
182636	182668	163871	177192
182637	182669	163871	177192
182746	182754	163872	177194
182747	182755	163872	177194
182748	182756	163871	177193
182749	182757	163871	177193
182638	182670	163872	177194
182639	182671	163872	177194
182750	182758	163872	177194
182751	182759	163873	177194
182752	182760	163873	177194
182753	182761	163873	177194
182640	182672	163872	177194
182641	182673	163872	177194
182780	182788	163873	177194
182781	182789	163873	177194
182782	182790	163873	177194
182783	182791	163873	177194
182642	182674	163873	177194
182643	182675	163873	177194
182784	182792	163873	177194
182785	182793	163873	177194
182786	182794	163873	177194
182787	182795	163873	177194

FR

13. ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET RECYCLABILITÉ

Dans le cadre de sa démarche écoresponsable, notre entreprise attache une importance particulière à la durabilité et à la recyclabilité de ses produits. Ce palonnier est entièrement fabriqué en acier, un matériau reconnu pour sa robustesse mais également pour sa capacité à être recyclé à 100 %. En fin de vie, l'ensemble du palonnier peut ainsi être réintroduit dans le circuit de valorisation des métaux sans générer de déchets non recyclables. Ce choix de conception s'inscrit dans notre volonté de réduire l'empreinte environnementale de nos équipements et de promouvoir une économie circulaire au sein de notre secteur industriel.

14. UTILISATIONS FAUTIVES INTERDITES

Il est interdit :

- D'utiliser cet appareil s'il n'a pas été vérifié depuis plus d'un an.
- D'utiliser cet appareil si les poutres et les points d'ancrage sont déformés, usés ou fortement corrodés.
- D'effectuer une quelconque modification de l'appareil.
- D'employer des pièces ou composants autres que les pièces ou composants d'origine TRACTION LEVAGE.
- D'utiliser un palonnier en mauvais état.
- D'utiliser ce palonnier sans avoir effectué les vérifications décrites dans la présente notice.
- De fixer cet appareil sur un point d'accrochage de résistance insuffisante.
- De fixer cet appareil par tout autre moyen que son anneau de levage.
- Ne pas utiliser cet appareil s'il n'est pas en position horizontale (voir Fig. 7).
- De tenter de lever des charges bloquées.
- D'utiliser un appareil de nettoyage à haute pression, ou des produits chimiques (acides, produits chlorés) pour nettoyer l'appareil.
- D'utiliser cet appareil au-delà de sa Charge Maximale d'Utilisation (C.M.U.).

- D'utiliser cet appareil dans un environnement explosif (appareil non conforme à la directive ATEX) ou fortement corrosif.
- D'utiliser cet appareil si la température est inférieure à -20°C ou supérieure à $+90^{\circ}\text{C}$.
- D'utiliser cet appareil en levage de charge lorsque la vitesse du vent est supérieure à 50 km/h.
- D'utiliser cet appareil, même occasionnellement, pour le levage ou le déplacement de personnes.
- D'utiliser cet appareil pour d'autres opérations que celles auxquelles il est destiné ou suivant des schémas de montage autres que ceux décrits dans la présente notice.
- D'utiliser cet appareil si les conditions d'éclairages ne sont pas suffisantes pour bien voir la charge sur tout son trajet.

